

Eauze. Le contrat de transition écologique est né



De gauche à droite, MM. Bouilly, Kzaz, Montaugé, Mmes Sendrane et Dupuy-Mitterrand et Philippe Duzez./ Photo DDM. Publié le 20/09/2019 – La Dépêche du Midi

Environnement, Eauze

Le contrat de transition écologique (CTE) du Pays d'Armagnac a été porté sur les fonts baptismaux par Elisabeth Dupuy-Mitterrand, présidente du Pays d'Armagnac, et par Isabelle Sendrane, sous-préfète de l'arrondissement de Condom. Outre le sénateur Montaugé, le conseiller départemental Kzaz et le directeur adjoint de la direction départementale des territoires (DDT) M. Bouilly, se trouvaient également les présidents des intercommunalités de la Ténarèze, du Grand Armagnac, du Bas Armagnac et du pays d'Artagnan en Fezensac. Etaient aussi présent le président du Bnia, du syndicat des côtes-de-Gascogne, puisque sont concernés par ce CTE les entreprises, les collectivités locales et les associations. Le 9 juillet dernier, 61 territoires ont été choisis pour ce CTE, dont celui du Pays d'Armagnac, le seul en Midi-Pyrénées et le 2e, avec le Gard, en Occitanie. Ce CTE comprend 5 thèmes essentiels pour l'économie du territoire : l'alimentation durable de proximité, l'agro-écologie en viticulture, le développement des énergies renouvelables, l'écotourisme et la mobilité. Les dossiers concernant 25 projets devront être présentés vendredi 15 novembre. Mardi 22 octobre, le Pays d'Armagnac organisera les Rencontres de la transition écologique et énergétique qui se dérouleront sous la forme d'ateliers associant les élus, les acteurs socio-professionnels et les représentants d'association.